

Planification de la retraite

Trousse sur la retraite



Vous avez travaillé fort pour en arriver là. Assurons-nous que vous êtes prêt à profiter de votre retraite!

Seulement 10 % des Canadiens tiennent compte de leur style de vie dans leur plan de retraite¹. En faites-vous partie? Santé, inflation ou changements d'emploi – la vie se passe rarement comme prévu. Tout cela peut avoir un impact sur votre avenir.

Nous avons donc créé cette trousse sur la retraite pour vous donner un coup de pouce. Vous êtes satisfait de votre plan de retraite, mais vous avez des questions? Vous voulez l'améliorer, ou simplement repartir à neuf? Nous avons des articles et des renseignements pour vous aider.

Contenu :

Planification de la retraite

1. La planification de la retraite, ça n'a pas besoin d'être compliqué
– Trois étapes faciles pour planifier votre retraite.
2. Liste de vérification pour la planification de la retraite – Voici ce qu'il vous faut pour commencer à planifier votre retraite

De l'épargne au revenu

3. Transformer l'épargne en revenu de retraite – Foire aux questions
4. Comment conserver une plus grande partie de votre revenu de retraite et payer moins d'impôt – 3 stratégies fiscales à envisager

Question d'assurance

5. Assurance-santé à la retraite – comment payer vos frais médicaux?

Bientôt à la retraite

6. Bientôt à la retraite? Suivez ces 5 étapes pour vous préparer en vue de votre dernier jour de travail.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

Le contenu de cette trousse vise fournir des renseignements d'ordre général. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie n'offre pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux ni d'autres conseils professionnels. Au besoin, veuillez consulter un professionnel spécialisé qui fera un examen approfondi de votre situation juridique, comptable et fiscale.

Note : Les consultants-retraite dont il est question dans cette trousse portent le titre de conseillers en sécurité financière au Québec.

¹33 Canadian Retirement Savings Statistics to Keep You Warm in 2022, Reviewlution, octobre 2022.

La planification de la retraite, ça n'a pas besoin d'être compliqué.

Étape 1 : Définir votre objectif de revenu de retraite

Quel style de vie souhaitez-vous avoir à la retraite?

Avant de déterminer votre objectif de revenu, pensez au style de vie que vous voulez avoir et à ce que vous voulez faire à la retraite.

- Qu'est-ce qui compte pour vous? Nous avons tous une façon différente de concevoir la retraite. Pensez à vos besoins, à vos envies et à vos rêves pour avoir une idée un peu plus précise de ce que la retraite signifie pour vous.
- Que ferez-vous à la retraite? La retraite nous permet souvent de passer plus de temps à faire une activité qu'on aime déjà : voyages, sports, jardinage, bénévolat, passe-temps, famille. Vous pouvez aussi choisir de poursuivre à mi-temps un travail que vous aimez beaucoup. Pensez aux coûts que vos activités entraîneront.
- De quelle façon vos priorités financières changeront-elles à la retraite? Certaines vont demeurer les mêmes, tandis que d'autres vont augmenter ou diminuer.

Pourcentage du revenu d'avant la retraite requis selon le style de vie

50 %

La plupart des retraités n'ont besoin que de 50 % pour vivre confortablement.



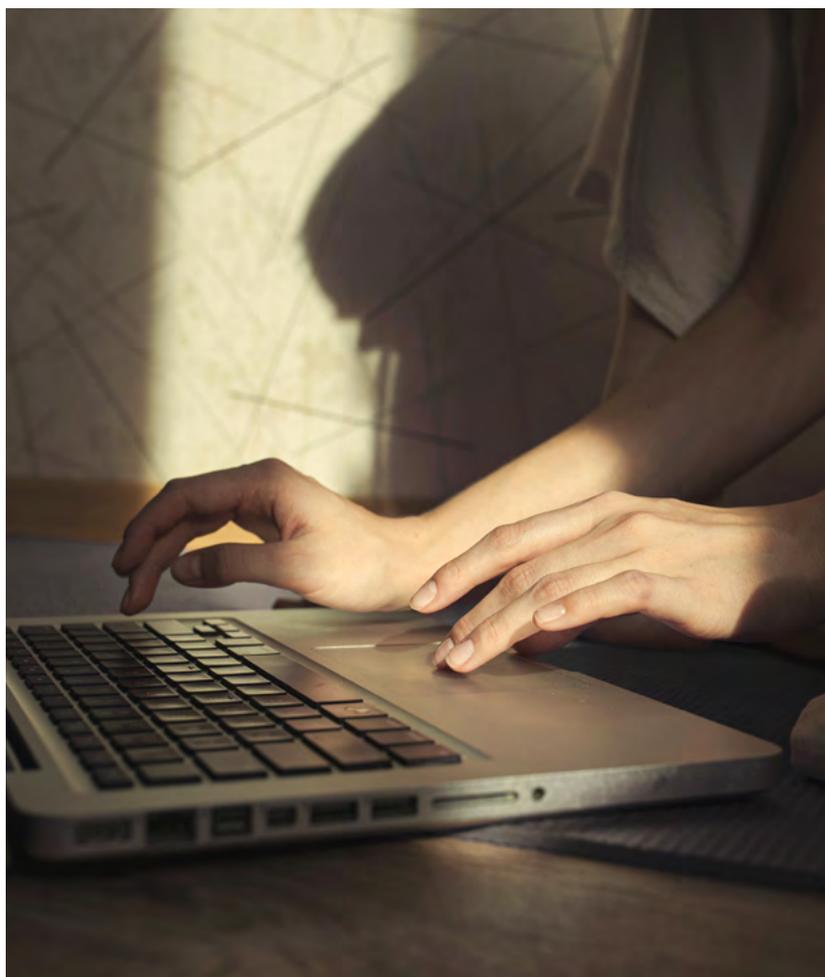
60-70 %

Vous aurez sans doute besoin d'un revenu qui se situe entre 60 % et 70 % pour conserver votre style de vie.



80 %

Vous pourriez avoir besoin de 80 % ou plus pour vivre la retraite de vos rêves.



Étape 2 : Évaluer votre degré de préparation à la retraite

Cette étape consiste à voir si vous êtes prêt pour la retraite. Il ne s'agit pas seulement de vous assurer que vous aurez assez d'argent. Vous devez aussi vous informer et prendre certaines décisions pendant que vous travaillez encore.

D'où proviendra votre revenu de retraite?

Au Canada, vous avez habituellement accès à trois sources de revenus :

Régimes d'épargne au travail – argent que votre employeur et vous-même avez versé à un régime parrainé par l'employeur. Vous devez aussi songer aux régimes de vos employeurs précédents.

Épargne personnelle – argent qui se trouve dans des comptes personnels. Cela inclut la valeur de votre maison et le revenu d'un travail à temps partiel.

Régimes publics – argent qui provient des programmes gouvernementaux et qui procure un revenu de retraite de base.

Quand devriez-vous demander des produits de revenu et vos prestations du gouvernement?

Prenez-vous d'avance pour vos produits de revenu de retraite et vos prestations du gouvernement. Vous pouvez présenter votre demande jusqu'à six mois avant votre départ à la retraite. Ainsi, vous recevrez votre argent le plus près possible du début de votre retraite. Si l'un de vos revenus vient d'un régime au travail, son versement pourrait être retardé. Le traitement des dernières cotisations pourrait repousser votre paiement au-delà de votre dernier jour de travail. Pensez-y quand vous planifierez vos finances.

Étape 3 : Élaborer votre Stratégie de revenu de retraite

En fin de votre parcours retraite, mettez votre plan à exécution. Un consultant-retraite autorisé de la Sun Life peut vous aider à élaborer votre propre Stratégie de revenu de retraite.



Aide-Mémoire – Stratégie de retraite

Un appel suffit pour créer votre stratégie de retraite personnalisée.

Votre consultant-retraite¹ vous aidera en 3 étapes faciles.

1. Établir ou confirmer vos objectifs de retraite.



2. Évaluer votre degré de préparation à la retraite.



3. Créer votre stratégie de retraite personnalisée.



Pour bénéficier pleinement de votre consultation, assurez-vous d'avoir tous les détails en main.

Si vous souhaitez établir une stratégie avec votre conjoint ou conjointe, veuillez aussi avoir les renseignements à son sujet.

À propos de vous

À quel âge souhaitez-vous prendre votre retraite? (Vous pouvez préciser l'âge et la date.)

La retraite idéale, ça ressemble à quoi pour vous?

Selon vos revenus et votre style de vie actuels, combien pensez-vous qu'il vous faudra toutes les deux semaines à la retraite?

Quel revenu vous faudra-t-il chaque année pour la vivre?

Votre épargne – Autres institutions financières

Quel est votre solde actuel?

Régime De Retraite à Cotisations Déterminées (RRCD)
Compte de Retraite Immobilisé (CRI)
Régime Enregistré d'épargne-Retraite (REER)
Régime d'épargne Non Enregistré (RENE)
Compte d'épargne Libre d'impôt (CELI)

Versez-vous de l'argent régulièrement?

Si oui, combien et à quelle fréquence?

Avez-vous d'autres actifs que vous prévoyez utiliser à la retraite (p. ex., vente d'une propriété ou héritage)?

Quels types de frais payez-vous (p. ex., ratio des frais de gestion (RFG) ou autres frais de tenue de compte)?

Quels types de produits d'épargne avez-vous?

Rentes de retraite

Régime de rentes du Québec (RRQ) ou Régime de pensions du Canada (RPC), Sécurité de la vieillesse (SV)²

Pendant combien d'années avez-vous travaillé au Canada?

Quand souhaitez-vous commencer à recevoir des prestations des régimes publics?

Autres revenus de retraite

Avez-vous un régime de retraite à prestations déterminées (RRPD), des rentes ou d'autres sources de revenus fixes?

Assurances – Fournissez tous les renseignements que vous avez sur vos couvertures.

Assurance-vie

Assurance-santé

Assurance contre les maladies graves

Ça y est?

Appelez-nous au **1-866-224-3906** (faites le 2, puis option 1) pour prendre rendez-vous avec un consultant-retraite de la Sun Life.



¹ Personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec.

² RPC/SV : canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html / RRQ : retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx



Transformer l'épargne en revenu de retraite

Lorsque vous serez prêt à utiliser l'argent que vous avez mis de côté pour la retraite, vous pourrez convertir votre épargne en une source de revenu de retraite.

Comme bien des gens, vous vous demandez peut-être comment faire cette transition – et avec quels produits. Nous sommes là pour vous aider à prendre des décisions éclairées.

Foire aux questions :

Qu'est-ce qu'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite)?

Le FERR est un instrument qui permet de tirer un revenu de l'épargne provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) ou des parties non immobilisées d'un régime de retraite. Les sommes placées croissent à l'abri de l'impôt tant qu'elles ne sont pas retirées. Il comporte un paiement minimum prescrit, mais aucun plafond.

Qu'est-ce qu'un FRV (fonds de revenu viager)?

Un FRV¹ est un instrument qui permet de tirer un revenu de l'épargne provenant d'un régime de retraite. Vous pouvez choisir parmi plusieurs options de placement et continuer à profiter de l'augmentation potentielle de votre revenu (selon les conditions du marché). Les sommes placées croissent à l'abri de l'impôt tant qu'elles ne sont pas retirées. Des paiements minimums et maximums sont prévus.

Qu'est-ce qu'une rente à constitution immédiate?

Une rente² est un contrat d'assurance dans le cadre duquel vous payez une somme unique et recevez en échange des paiements de revenu garanti pour le nombre d'années que vous choisissez. Vous pouvez décider de recevoir les paiements tant que vous êtes en vie ou tant que vous ou votre conjoint êtes en vie. Une fois que vous avez acheté la rente, vous n'avez pas à vous demander comment l'argent est investi ni quand vos fonds seront épuisés.

La rente à constitution immédiate peut faire partie de votre solution de revenu de retraite. Elle vous fournit un revenu garanti que vous pouvez consacrer à vos dépenses essentielles, comme la nourriture et le logement. Ainsi, vous n'avez plus à vous en inquiéter.

Y a-t-il un montant de retrait maximal et minimal?

La loi prévoit un pourcentage de retrait minimal pour le FERR et le FRV. Il existe aussi un pourcentage de retrait maximal pour le FRV, qui varie selon la province. Parlez à un consultant-retraite pour savoir quels pourcentages de retrait s'appliquent à vous.

Veillez noter qu'il pourrait y avoir une incidence fiscale si vous décidez de débloquer des actifs et de recevoir un paiement comptant.

Dois-je commencer à tirer un revenu dès le début, même si je n'en ai pas besoin?

Non, vous pouvez reporter le moment où vous commencez à toucher un revenu. En fait, vous avez jusqu'à la fin de l'année de vos 72 ans. Comme le pourcentage que vous devez retirer dépend de votre âge, vous pouvez réduire au minimum votre revenu imposable en basant vos retraits sur l'âge de votre conjoint, s'il est plus jeune.

Est-ce compliqué de transformer mon épargne-retraite en un revenu?

Non, c'est facile. Il suffit de nous appeler et nous vous guiderons tout au long du processus. Dans certains cas, nous pouvons tout régler en un seul coup de fil!

Vous pouvez également avoir une discussion par vidéoconférence avec un consultant-retraite³ les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE. Ces séances se déroulent dans un environnement virtuel sécuritaire où le consultant-retraite peut partager son écran pour vous présenter des pages Web, des illustrations, des outils en ligne et des formulaires.

Puis-je débloquer mes actifs immobilisés?

Dans certains cas, vous pouvez débloquer des actifs. Les règles varient selon la province ou le territoire où vous avez travaillé. Appelez un consultant-retraite dès aujourd'hui pour discuter de votre situation personnelle.

Veillez noter qu'il pourrait y avoir une incidence fiscale si vous décidez de débloquer des actifs et de recevoir un paiement comptant.

Comment puis-je réduire l'impôt à payer?

Voici certaines stratégies de réduction d'impôt qui pourraient s'appliquer à vous :

- Utiliser l'âge du conjoint le plus jeune pour établir le montant des retraits;
- Choisir la date où vous commencerez à recevoir votre revenu de retraite en tenant compte de vos autres sources de revenus;
- Verser une dernière cotisation au REER.

Quelles solutions de revenu la Sun Life offre-t-elle

La Sun Life offre diverses solutions de revenu pour répondre à vos besoins à la retraite, comme des rentes, des FRV et des FERR.

Y a-t-il des avantages à choisir une solution de revenu Sun Life?

Oui. Selon la solution choisie, vous profiterez de plusieurs avantages :

Commodité : Un consultant-retraite peut vous guider au cours du processus d'adhésion par téléphone. En tout temps, vous pouvez vous rendre sur masunlife.ca pour accéder à vos comptes ainsi qu'à des outils et à des renseignements utiles à la planification de la retraite.

Accès à des fonds de placement diversifiés et bien gérés : Vous avez le choix parmi plus de 70 options de placement, toutes gérées par des gestionnaires de fonds qualifiés. Ces fonds sont sélectionnés en fonction de critères de transparence, de stabilité financière et de demande du marché.

Taux et frais concurrentiels : Les taux sur les rentes et les frais de gestion de placements pour les FERR et les FRV (offerts dans le cadre d'un régime collectif) sont concurrentiels par rapport à ceux des fonds communs de placement gérés d'une façon similaire.

Inclusion du conjoint et possibilité de regrouper vos actifs : Pour tirer pleinement avantage des caractéristiques et des frais offerts, vous et votre conjoint pouvez transférer des fonds provenant d'autres établissements financiers.

Soutien continu et conseils objectifs : Vous avez accès à des conseils personnalisés et confidentiels offerts au téléphone par nos consultants-retraite.

¹ Selon les lois sur les régimes de retraite qui touchent les fonds immobilisés, vous pourriez devoir opter pour l'un de ces produits à la place d'un FRV : un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRI), un fonds de revenu de retraite prescrit (FRR prescrit) ou un fonds de revenu viager restreint (FRVR).

² Le montant de la rente dépend de divers facteurs comme le solde de votre compte, votre âge et les taux de rente alors en vigueur.

³ Personnes portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec.



Comment conserver une plus grande partie de votre revenu de retraite et payer moins d'impôt

Félicitations! Vous avez soigneusement planifié votre retraite et vous êtes en bonne voie de réaliser vos objectifs d'épargne. Cependant, la planification de l'épargne n'est qu'un des deux volets de la préparation de la retraite. L'autre volet : la planification des dépenses. Autrement dit, vous devez vous munir d'un plan qui vous permettra de transformer votre épargne en un revenu de retraite optimal.

Comment? Notamment en tenant compte de l'impôt, c'est-à-dire en envisageant votre plan de revenu de retraite sous l'angle fiscal.

Quels types de revenus de retraite sont imposables?

Tout d'abord, l'impôt fonctionne d'une manière un peu différente à la retraite. Tout comme le revenu d'emploi, la majorité des sources de revenu de retraite sont imposables. Cela comprend les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du régime de retraite de votre employeur, ainsi que le revenu provenant des rentes et des FERR. Cependant, cela n'inclut pas les retraits de votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Si votre revenu imposable dépasse un certain seuil, le gouvernement vous demandera de rembourser une partie de vos prestations de la SV. Et si votre revenu est suffisamment élevé, vous devrez rembourser la totalité de ces prestations. Et en général, après le 31 décembre de l'année de vos 71 ans, vous ne pouvez plus réduire vos impôts en cotisant à un REER.

Estimer l'impôt à la retraite

La façon dont vous payez l'impôt change elle aussi à la retraite. Lorsque vous travaillez, votre employeur retient habituellement l'impôt « à la source », soit directement sur votre paie. Mais lorsque vous êtes à la retraite et que vous ne recevez plus de paie d'un employeur, vous avez plusieurs options pour payer vos impôts :

- Vous pouvez prendre des dispositions pour que l'impôt soit retenu à la source sur les prestations du régime de votre employeur, du RPC, du RRQ et de la SV.
- L'impôt sur vos revenus de placement, de location, de travail autonome ou certaines prestations de retraite peut être payé par acomptes provisionnels.
- Vous pouvez attendre de préparer votre déclaration de revenus pour savoir combien vous devez. Cependant, sachez que si vous devez plus de 3 000 \$ d'impôt fédéral (1 800 \$ pour les résidents du Québec), l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous exigera de payer par acomptes provisionnels. Pour l'impôt provincial ou territorial, les seuils varient selon l'endroit où vous habitez.

Heureusement, vous pouvez tirer parti de stratégies de retrait et de déductions fiscales pour garder le plus d'argent possible. L'efficacité de ces stratégies dépend de votre situation. Nous vous encourageons à obtenir des conseils plus précis pour déterminer la meilleure option pour vous.

Stratégie no 1 : Fractionner votre revenu de retraite

Les couples peuvent fractionner jusqu'à 50 % de leur revenu de retraite admissible, pourvu que le conjoint qui transfère un revenu à l'autre conjoint ait au moins 65 ans durant l'année. Cela peut créer de grosses économies d'impôt si un des conjoints a un revenu beaucoup plus élevé que l'autre. De plus, le pourcentage de fractionnement n'a pas à être le même chaque année. Vous avez donc une certaine souplesse. Pour vous assurer de fractionner votre revenu de la bonne façon, n'oubliez pas de consulter un conseiller fiscal indépendant.

Stratégie no 2 : Souscrire une rente

Vous craignez d'épuiser votre épargne-retraite? Songez à en utiliser une partie pour souscrire une rente viagère. Une rente

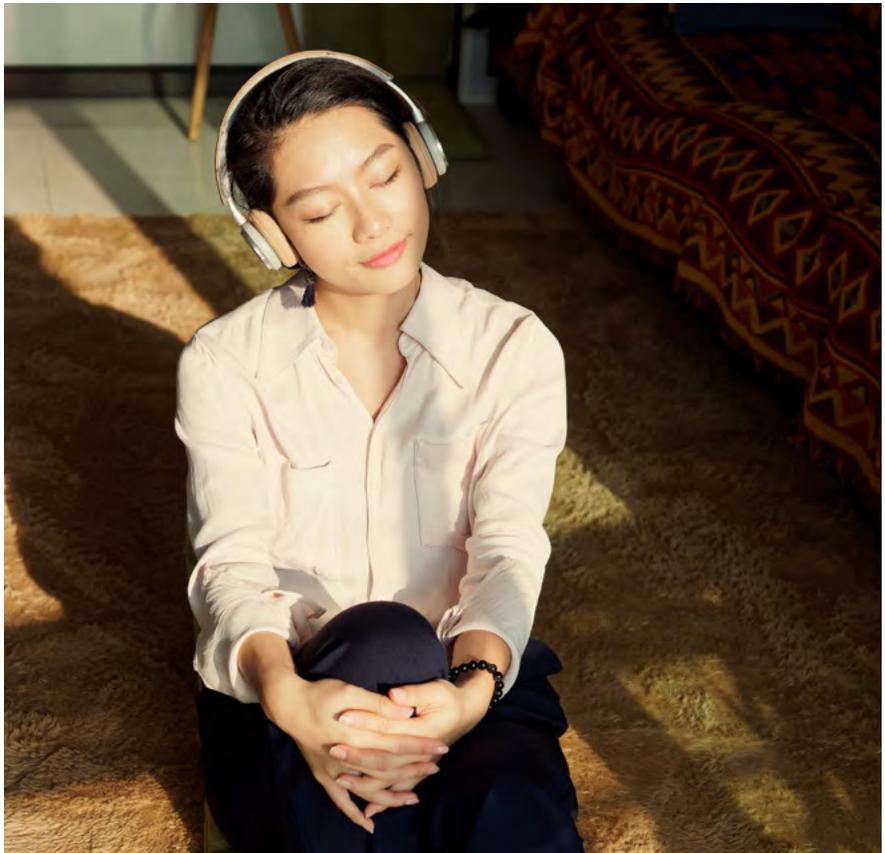
viagère vous procurera un revenu de retraite fiscalement avantageux pendant le reste de votre vie. Une rente à « terme fixe », quant à elle, vous sera versée pendant une certaine période (30 ans, par exemple). L'une comme l'autre étale le revenu provenant de vos économies de retraite pour vous permettre de payer moins d'impôt chaque année. Si vous souscrivez une rente avec des fonds « non enregistrés » (provenant de placements hors REER ou d'un compte d'épargne, par exemple), seule une partie du revenu que vous en tirez est imposable. (Le montant imposable et le moment de l'imposition dépendent du traitement fiscal auquel la rente est admissible). Si vous souscrivez une rente avec des fonds « enregistrés » (provenant d'un REER, d'un RRCD ou d'un RPDB), le revenu que vous en tirez est entièrement imposable l'année où vous le recevez. Si les fonds proviennent d'un REER, la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit aussi la durée du terme fixe d'une rente à terme fixe, et la période garantie d'une rente viagère.

Stratégie no 3 : Profiter des allègements fiscaux

Vous avez sans doute profité de divers crédits et déductions d'impôt pendant que vous travailliez. Maintenant, vous devez vous concentrer sur ceux qui sont offerts aux retraités. Par exemple, vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour revenu de pension si vous avez reçu des revenus d'une rente ou d'un régime de retraite ou de pension admissibles, autres que les prestations du RPC/RRQ et de la SV. Ce crédit peut vous faire économiser environ 300 \$ en impôt fédéral. Vous pouvez aussi économiser davantage en impôt provincial ou territorial, selon votre province ou territoire de résidence. Voici d'autres façons de réduire vos impôts :

- Montant en raison de l'âge
- Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire
- Crédit d'impôt pour frais médicaux
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Un comptable peut vous aider à vous y retrouver dans la longue liste de déductions et de crédits d'impôt fédéraux. De plus, il peut vous aider à réduire l'impôt provincial que vous devez payer. Une stratégie fiscale bien conçue peut contribuer à faire durer votre argent aussi longtemps que vous en aurez besoin.





Assurance-santé à la retraite : comment payer vos frais médicaux?

En préparant votre budget de retraite, pensez à tenir compte des frais médicaux que le régime provincial ne rembourse pas. Déterminez ensuite vos options pour payer ce qui n'est pas couvert avec une assurance-santé.

En général, nous sommes fiers du régime d'assurance-maladie que nous offre le gouvernement. Mais nos attentes sont souvent plus grandes que la réalité.

C'est pourquoi plusieurs d'entre nous ne s'attendent pas à payer des frais médicaux à la retraite – et n'y sont pas préparés. Heureusement, nous pouvons agir avant qu'il ne soit trop tard. Voici comment faire.

Quels sont les frais médicaux couverts par le gouvernement canadien?

Les régimes publics d'assurance-maladie ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre. Cela dit, la plupart ne couvrent pas :

- les soins dentaires;
- les services paramédicaux (p. ex. massothérapie, physiothérapie, chiropraxie);
- les lunettes ou lentilles cornéennes;
- les articles médicaux;
- les soins à domicile.

À part la couverture offerte par les régimes publics, 3 principales sources d'assurance-santé sont à votre disposition à la retraite :

1. Régimes collectifs d'employeur

Votre employeur peut étendre vos avantages sociaux professionnels à votre retraite. Mais ne comptez pas trop là-dessus. Les garanties d'assurance-santé pour les retraités sont un avantage coûteux que de nombreux employeurs du secteur privé n'offrent plus.

Le coût de l'assurance-santé tend à être considérablement plus élevé pour un retraité que pour un employé actif. De nombreux employeurs qui offrent ce genre de couverture exigent de leurs anciens employés qu'ils payent une partie ou la totalité des coûts d'assurance.

Parlez-en avec votre employeur avant la retraite afin de connaître vos options.

2. Régimes de continuité

Les régimes de continuité sont conçus pour les personnes qui étaient couvertes par un régime d'employeur ou d'association. Si vous participez à un régime collectif, on vous offre souvent la possibilité de passer à un régime de continuité. Habituellement, vous disposez d'un délai pour choisir (p. ex. 60 jours après avoir quitté le régime collectif).

Il se peut que vous n'ayez pas besoin de remplir de questionnaire médical ni de passer d'examen médical pour être admissible. Cette option est donc intéressante si vous avez des problèmes de santé qui pourraient vous rendre inadmissible à l'assurance-santé d'un autre assureur.

3. Assurance-santé personnelle

Pour souscrire un contrat d'assurance-santé personnelle, vous devez fournir des renseignements médicaux. Votre contrat pourrait être établi en fonction des renseignements que vous fournissez sur votre santé et votre style de vie. Un professionnel autorisé de la Sun Life spécialisé en assurance peut vous aider à trouver la meilleure option pour vous. Le montant que vous payez chaque mois dépend :

1. de l'option choisie
2. de votre état de santé.
3. de votre âge au début de la couverture.

Quelle est la différence entre un régime de continuité et une assurance-santé personnelle?

Pour comparer un régime de continuité et une assurance-santé personnelle, voici quelques questions à se poser :

- Quelle est la couverture offerte? Ce régime répondra-t-il à mes besoins actuels et futurs?
- Le coût des primes respecte-t-il mon budget?
- Si je demande une assurance pour mon conjoint, vais-je obtenir un rabais?

En matière d'assurance-santé personnelle, tout le monde n'a pas besoin de la même couverture pour avoir l'esprit tranquille. Pour déterminer quelle assurance vous convient le mieux, comparez :

- ce que vous payez de votre poche actuellement;
- ce que les primes indiquées couvriront par la suite.

Assurance-vie

Avec l'assurance-santé, l'assurance-vie est une composante essentielle d'un plan financier. Choisir la bonne assurance-vie peut vous aider au moment de transférer votre patrimoine et réduire l'éventuel fardeau fiscal de ceux qui vous succéderont.

Voici deux façons de souscrire une assurance-santé et une assurance-vie avec la Sun Life :

1. Obtenez une soumission gratuite d'assurance-santé personnelle.
2. Présentez une demande d'assurance-vie et d'assurance-santé Continuité. Si vous quittez un régime d'assurance au travail fourni par un assureur canadien, vous pouvez demander une assurance Continuité Sun Life dans les 60 jours en appelant au **1-877-893-9893**.

Bientôt à la retraite?

Ça y est, la date est choisie. Et maintenant, que faut-il faire?

Suivez ces 5 étapes pour vous préparer en vue de votre dernier jour de travail

1. Informez votre employeur et la Sun Life de votre intention de prendre votre retraite.

Si ce n'est pas déjà fait, communiquez-nous la date de votre retraite, ainsi qu'à votre employeur. Profitez du soutien personnalisé que notre équipe de consultants-retraite autorisés¹ peut vous offrir.

2. Passez en revue votre régime de retraite

Il est toujours bon de faire le tour de ses sources de revenus. Pensez à votre régime d'épargne au travail, à votre épargne personnelle et aux prestations du gouvernement auxquelles vous êtes admissible. Un consultant-retraite de la Sun Life peut vous aider à réviser votre plan de retraite pour vérifier que vous êtes toujours sur la bonne voie.

3. Établissez votre revenu de retraite

Prenez-vous d'avance pour vos produits de revenu de retraite et vos prestations du gouvernement. Vous pouvez présenter votre demande jusqu'à six mois avant votre départ à la retraite. Ainsi, vous recevrez votre argent le plus près possible du début de votre retraite. Si l'un de vos revenus vient d'un régime au travail, son versement pourrait connaître des retards. Le traitement des dernières cotisations pourrait repousser votre paiement au-delà de votre dernier jour de travail. Pensez-y quand vous planifierez vos finances.

4. Assurez-vous d'avoir une bonne protection

Une couverture d'assurance-vie et d'assurance-santé contribue à bien vous protéger, vous et vos proches

5. Concentrez-vous sur ce qui compte : vous!

Certaines personnes trouvent le passage à la retraite difficile sur le plan des émotions. Pour vous aider, assurez-vous d'avoir un bon réseau social et des activités pour vous occuper.

Combien de temps faut-il pour recevoir un revenu?

Ce schéma illustre une estimation du nombre de jours ouvrables nécessaires au versement du revenu venant de chaque produit de retraite².



DÉBUT



120 JOURS

Prestations gouvernementales



60 JOURS

Régime de retraite à prestations déterminées



45 JOURS

Régime de retraite à cotisations déterminées



3 À 5 JOURS

Régime enregistré d'épargne-retraite / compte d'épargne libre d'impôt



Premier versement de revenu

Le schéma est fourni à titre indicatif seulement. Il peut montrer des produits qui ne sont pas offerts dans votre régime d'épargne au travail. Veuillez vous reporter à votre régime pour consulter la liste des produits offerts.

¹ Personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec.

² RPC/SV : canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html / RRQ : retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/Pages/accueil.aspx

Besoin d'un coup de pouce? Nous sommes là pour vous aider.

Un consultant-retraite Sun Life peut vous aider de 3 manières. Il peut :

1. Vous expliquer les solutions de revenu de retraite et vous aider à remplir les formulaires.

2. Répondre à vos questions sur la retraite.

3. Vous aider à regrouper votre épargne pour simplifier vos sources de revenus.



Parlez à un consultant-retraite dès aujourd'hui!

Appelez au **1-866-224-3906** (faites le 2, puis le 1), du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE, écrivez-vous à l'adresse **CSC.Retirement@sunlife.com** ou visitez **sunlife.ca/continue**

La vie est plus radieuse sous le soleil

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2023.

